Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

BELGIQUE – Peupliers GM à l’essai

Par Christophe NOISETTE, Eric MEUNIER

Publié le 18/01/2008, modifié le 09/03/2026

L’Institut inter-universitaire sur les Biotechnologie de Vlaams a obtenu l’autorisation du gouvernement belge d’implanter des essais en champs de peupliers transgéniques [1]. Prévus sur une surface totale de 2 400 m2 à Zwijnaarde, ces essais se dérouleront du 1er mai 2008 au 31 décembre 2014, soit durant six années et demie. Le dossier B/BE/07/V2 concerne des peupliers disposant d’une composition en lignine du bois modifiée, en vue de la production de bio-éthanol. Pour se faire, la modification effectuée a eu pour objectif de diminuer l’activité d’enzymes (CCR ou CCoAOMT) de peupliers intervenant dans la voie de biosynthèse de la lignine. Le dossier précise que l’activité résiduelle obtenue est de 10 à 40% de celle initiale, et pas forcément uniforme au sein de la plante. Toutes les lignées d’arbres GM sont déclarées comme ayant intégré un gène de résistance aux antibiotiques, hpt, pour l’étape antérieure de sélection. Enfin, les mesures de protection prévues contre la dissémination concernent la mise en place d’une barrière de fil de fer autour du champ afin d’éviter toute "entrée accidentelle". Pour les scientifiques, aucune dissémination par pollen ne peut avoir lieu puisque les peupliers implantés ne sont que des femelles. Cependant, Didier Breyer, du Conseil Consultatif belge de Biosécurité (CBB), précisait à Inf’OGM que le 18 janvier 2008, "la procédure d’évaluation de la biosécurité avait été suspendue, dans l’attente de la réception d’informations complémentaires qui ont été demandées au notifiant [l’université de Gand, ndlr] conformément à l’article 16§3 de l’arrêté royal du 21 février 2005", notamment sur l’évaluation des risques de dissémination. Le dossier précise juste que la floraison sera évitée, ce qui est considéré comme "un peu court" par le CBB. Faisant écho à cette suspension, le ministre wallon de l’Environnement, Benoît Lutgen (CDH), souhaite que des représentants de la Région wallonne au conseil de biosécurité disent non à ce projet : "Ce type d’essai représente un danger d’une gravité extrême pour les variétés naturelles de peupliers et pour notre biodiversité. Jouer aux apprentis sorciers avec nos forêts est irresponsable !" [2].
Un essai de peupliers GM aux mêmes propriétés a lieu en France (cf. Inf’OGM ACTU 1). Il s’agit du dossier de l’Inra, B/FR/07.06.01, concernant une mise au champ du 28 juillet 2007 au 21 décembre 2012, sur une surface de 1363,5 m2, à Saint Cyr en Val. Les mesures de sécurité en France diffèrent des mesures belges puisqu’aucune barrière n’est prévue mais l’essai a lieu dans une zone où "seuls le personnel autorisé et les visiteurs peuvent accéder". Cet essai en France était le prolongement d’essais précédents : il concernait donc des arbres plantés quelques années auparavant. Dans cet essai, les chercheurs doivent intervenir manuellement pour éliminer les bourgeons et les fleurs.

[1] http://gmoinfo.jrc.it/gmp_report.as...

[2] http://lutgen.wallonie.be/spip/spip...

Adresse de cet article : https://infogm.org/belgique-peupliers-gm-a-lessai/